

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET :** ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'information suivante.

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026, les conseils municipaux concernés pour le renouvellement de la série 2 des sénateurs (départements 01 à 36) doivent être convoqués le vendredi 05 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral n° 2A-2026-05-22-00002 du 22 mai 2026, qui vous a été notifié le 26 mai 2026, indique le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour chaque commune du département de la Corse-du-Sud.

Dans chaque commune, les résultats du scrutin seront rendus publics.